

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



LUCIE 26000 Collectivités : le premier label de responsabilité sociétale pour les territoires

Paris, le 13 mai 2019 – En mai 2019, LUCIE (la labellisation RSE de référence depuis 2007) lance officiellement le premier label d'engagement en responsabilité sociétale dédié aux collectivités et aligné sur la norme internationale ISO 26000. Avec le Label LUCIE 26000 Collectivités, les territoires qui inscrivent le développement durable au cœur de leur développement peuvent valoriser leurs engagements auprès de l'ensemble de leurs parties prenantes. Au printemps 2019, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) a été la première à obtenir le Label LUCIE 26000 Collectivités.

Le territoire moteur de la responsabilité sociétale et du développement durable

Penser global, agir local, une formule qui résume bien l'esprit du développement durable. Face aux enjeux planétaires (changement climatique, épuisement des ressources, démographie, extinction de la biodiversité, inégalités...), les réponses doivent être locales. À ce titre, les collectivités sont des acteurs majeurs du développement durable. Elles ont le pouvoir d'agir sur le terrain en faveur du développement durable à travers les politiques sociales, d'aménagement, culturelles, touristiques ou encore environnementales qu'elles mettent en œuvre.

Ce label s'adresse aux collectivités déjà engagées dans des démarches telles que les Agenda 21, les Plans Climat... ou encore celles qui souhaitent inscrire leur projet de territoire dans une logique de développement durable.

La labellisation LUCIE 26000 Collectivités

La labellisation LUCIE 26000 Collectivités s'appuie sur un **référentiel d'évaluation aligné sur l'ISO 26000**, la norme internationale de la responsabilité sociétale des organisations (RSO). Financé en partie par le département de Maine-et-Loire, ce référentiel a été développé par l'Agence LUCIE en partenariat avec Vigeo Eiris, première agence de notation extra-financière européenne et la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA). Il permet aux collectivités d'identifier les enjeux RSO de leur territoire et d'y répondre par des actions concrètes pour devenir plus durable.



Pour construire le référentiel, près d'une **centaine de parties prenantes** ont été consultées sur plusieurs mois, notamment des élus, des agents, le département, des associations ou encore des citoyens.

Comme tous les référentiels LUCIE, ce dernier évoluera au fil des réformes, des labellisations et des mises à jour de l'ISO 26000. En conservant cependant la même ambition : fournir aux collectivités un outil pratique et complet pour intégrer le développement durable au cœur du projet du territoire, quelle que soit leur taille.

Comment obtenir le Label LUCIE 26000 Collectivités?

La labellisation LUCIE 26000 Collectivités est un processus indépendant et exigeant.

Pour obtenir le label, la collectivité doit :

- 1. Faire auditer sa démarche de responsabilité sociétale par un expert évaluateur sur place ;
- 2. Construire un plan d'action RSO sur 3 ans ;
- 3. Faire valider ce plan d'action par le comité de labellisation LUCIE, composé d'experts RSE indépendants.

Le label est ensuite attribué pour une durée de 3 ans. Une évaluation de suivi a lieu au bout de 18 mois. L'évaluateur revient sur site pour faire le point sur la mise en œuvre des engagements. Il remet ensuite un rapport au comité de labellisation qui statue sur le maintien ou non du label.

La CCVHA, première collectivité à obtenir le Label LUCIE 26000 Collectivités

En février 2019, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est la première à obtenir le Label LUCIE 26000 Collectivités en France.

Créée en 2017 à l'issue de la fusion de plusieurs communautés de communes, la CCVHA rassemble 16 communes et 36 918 habitants en Maine-et-Loire. Avec ce label, le CCVHA affirme sa volonté de construire un projet de territoire responsable. En inscrivant la responsabilité sociétale au cœur de son projet territorial, la CCVHA apporte des réponses concrètes, transverses et locales aux défis économiques, écologiques, climatiques et démographiques.

D'autres collectivités devraient rejoindre **prochainement** la CCVHA, notamment la commune de Baugé en Anjou située dans le Maine-et-Loire démontrant que ce territoire est l'un des pionniers en matière de RSO.

D'ailleurs, ce territoire accueillera le **17 septembre 2019 la convention nationale LUCIE** en partenariat avec la CCI Maine et Loire, la première CCI de France à obtenir le Label LUCIE 26000.

À propos de l'Agence LUCIE :

L'Agence LUCIE est un centre de ressources RSE qui fédère en 2019 près de 380 organisations engagées et responsables. Elle propose un panel complet de solutions et outils pour que toutes les organisations puissent intégrer la responsabilité sociétale au cœur de leurs activités.

https://labellucie.com

Contact Presse
Agence LUCIE
Emilie Restout
+33 (0)7 71 59 08 51
communication@agence-lucie.com